

# CONSEIL MUNICIPAL de Saint Geniès

## SEANCE DU 07 Août 2020

Nomination du secrétaire de séance : Murielle SARDAN

Approbation du compte rendu du 21/07/2020 à l'unanimité.

**Présentation du Docteur Claude DEHOUX**, nouveau locataire du cabinet médical de Saint Geniès

**Intervention de Messieurs Sancerni**, forains, pour demander de s'installer le week-end du 22 et 23 Août 2020 même si le Comité des fêtes a annulé leurs animations – Après discussions, le conseil municipal a émis un avis favorable mais en déplaçant les manèges vers le stade et la gare.

### **01 – Aire de camping-cars / Attribution marché de travaux**

Vu la délibération n°02 du 11 Juin 2020 autorisant le Maire à déposer le permis d'aménager et à lancer le marché de travaux,

Vu le rapport d'analyse des offres établi par le maître d'œuvre ING&MO,

La commission d'ouverture des plis propose la candidature de l'entreprise EUROVIA pour une somme totale de 160 850.63€ HT.

Le conseil municipal, après délibération, et à la majorité ( 3 contre, 2 abstentions), VALIDE la proposition de la commission et AUTORISE M. le Maire à signer le marché avec l'entreprise attributaire, ainsi que toutes les pièces nécessaires au bon déroulement de l'opération.

### **02 - Aire de camping-cars / Demande programmation travaux éclairage public**

Au vu de l'attribution du marché de travaux ( délibération de ce jour) pour l'aménagement d'une aire de camping-cars,

Mr le Maire expose qu'il conviendrait d'y effectuer l'éclairage public.

La commune de Saint Geniès est adhérente au Syndicat Départemental des Energies de la Dordogne, a transféré sa compétence éclairage public et a mis à disposition du syndicat ses équipements pour la réalisation de travaux neufs et de modernisation de son éclairage public.

La présente demande va permettre au syndicat d'engager els études techniques qui permettront à la commission d'attribution de décider de l'éligibilité du projet et de son inscription éventuelle dans les futurs programmes d'investissement. ( si la commune n'engage pas de travaux dans les 2 ans à compter de la présente demande, elle devra s'acquitter de 700€ pour frais de dossier).

Le conseil municipal, après délibération, et à la majorité ( 3 contre, 2 abstentions) :

- SOLLICITE le SDE24 afin d'engager les études techniques qui permettront à al commission d'attribution de décider de l'éligibilité du projet
- DECIDE de confier le projet au SDE de la Dordogne,
- MANDATE Mr le Maire pour effectuer les démarches nécessaires.

### **03 - Aire de camping-cars / Plan de financement**

Vu la délibération n°04 du 16 Janvier 2020 actant le plan de financement lié à la demande de DETR,

Vu l'obtention de la DETR en date du 21 Avril 2020 pour un montant de 51 288.78€,

Vu la délibération n° 01 de ce jour attribuant le marché de travaux,

Mr le Maire demande au conseil de valider le plan de financement du projet, ci-dessous :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux	160 850.63€	DETR 2020	51 288.78€
Maîtrise d'œuvre	10 700.00€	Conseil Départemental CPC	42 000.00€
Frais annexes et fluides	5 000.00€	Autofinancement	83 261.85€
<b>TOTAL Dépenses</b>	<b>176 550.63€</b>	<b>TOTAL Recettes</b>	<b>176 550.63€</b>

Le conseil municipal, après délibération, et à la majorité ( 3 contre, 2 abstentions), VALIDE le plan de financement ci-dessus et MANDATE le Maire pour déposer une demande de subvention au Conseil Départemental de la Dordogne.

#### **04 – Aménagement et extension du 1<sup>er</sup> étage du cabinet médical - Avenant**

Vu la délibération n° 01 du 13 Février 2020 attribuant le marché de travaux pour l'aménagement et l'extension de l'étage du cabinet médical,

Mr le Maire demande au conseil de valider un avenant au lot Gros Œuvre pour un montant de 3 335.82€ HT lié aux contraintes de l'étude de sol et de l'étude béton.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal VALIDE l'avenant n° 1 du lot gros œuvre pour l'aménagement et l'extension de l'étage du cabinet médical pour un montant de 3 335.82€ HT.

#### **05 – Annule et remplace délibération n° 08 du 21/07/2020**

##### **Budget annexe locaux non commerciaux – budget primitif 2020**

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2020 du BA locaux non commerciaux de Saint Geniès.

Le conseil municipal, après délibération,

APPROUVE à l'unanimité pour l'exercice 2020 le budget suivant :

Dépenses de fonctionnement... 44 112.04 €

Recettes de fonctionnement..... 44 112.04 €

Dépenses d'investissement..... 608 611.16€

Recettes d'investissement..... 608 611.16€

#### **06 - Syndicat d'irrigation des côteaux de Salignac - délégués**

Monsieur le Maire informe les membres présents que certaines compétences ont été transférées à des syndicats ou la commune doit être représentée dans certains organismes par des élus du Conseil Municipal conformément aux articles L.5211-7, L. 5212-7 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment, le Syndicat d'Irrigation des côteaux de Salignac.

Il invite par conséquent le conseil municipal à élire les représentants de ce syndicat.

Après délibération, le conseil municipal élit :

- En titulaire : Michel Lajugie / Nicole Latour

#### **QUESTIONS DIVERSES**

- 2° budget participatif du Conseil départemental : à voir en commission pour re déposer le dossier pour le Jardin de Nanou
- Lancement d'un recrutement pour un agent technique en CDD à temps plein pour remplacement arrêt maladie
- Problème avec les poubelles de la Gournerie qui sont tout le temps pleines et soucis avec personnes qui vont demi-tour aux poubelles et non au rond-point du lotissement. Voir avec Samira Goubélé sur place.
- Décision d'émettre des bons d'achats de 15€ chez les commerçants de St Geniès pour les coutières et bénévoles ayant participé à la confection des masques en tissus.

Prochaine Réunion : Jeudi 10 Septembre 2020 à 20h30